

Composition de la classe

Un rapport vient appuyer les demandes du personnel enseignant !

Québec, le 20 février 2023. – La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) accueille avec satisfaction le rapport transmis par le conciliateur, M^e Jean-Guy Ménard, au ministre de l'Éducation dans les derniers jours.

Lors du dernier exercice de renouvellement de la convention collective nationale, la FSE-CSQ a obtenu la création d'un comité paritaire sur la composition de la classe. Malgré tout le travail de réflexion réalisé, le comité n'est pas parvenu à s'entendre sur le moment propice pour appliquer des solutions concrètes aux défis particuliers pouvant découler de la composition de la classe. Le conciliateur au dossier a donc produit un rapport au ministre de l'Éducation.

Bien composer les classes est nécessaire

Le conciliateur partage la position des enseignantes et enseignants sur l'urgence de la situation et invite ainsi le ministre à revoir la composition de la classe le plus rapidement possible. « C'est une pépite d'or que le ministre a entre les mains! S'il cherchait une solution pour améliorer le quotidien des profs et des élèves, il peut maintenant s'appuyer sur ce rapport qui est le reflet de ce que nous dénonçons depuis des années. On doit agir pour améliorer la composition de la classe ordinaire, et ce, plus rapidement qu'en ce moment. Le rapport vient aussi affirmer clairement qu'on doit désormais tenir compte du nombre et de la complexité des plans d'intervention, des élèves en non-redoublement ou en modification des attentes, de la présence des différents types d'élèves HDAA, etc. », explique Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

La fédération a fait valoir à la partie patronale l'importance d'intervenir d'une manière préventive, dès l'organisation scolaire, pour soutenir et faciliter la composition de la classe. Reconnaissant que l'idée soit à la fois « cohérente et attirante », le conciliateur a appelé les parties à poursuivre les discussions à cet effet, tout en recommandant de faire un premier pas en procédant à un exercice complet de composition de la classe en concertation avec le personnel enseignant, notamment.

Recentrer la tâche sur le cœur, l'enseignement

Bien que son mandat portait d'abord sur la composition de la classe, le conciliateur a estimé nécessaire de souligner « qu'il est encore possible d'alléger ou de réduire certaines tâches périphériques assignées aux enseignants ». Cette affirmation vient d'ailleurs appuyer une autre revendication de la FSE-CSQ.

Rejet du discours patronal

Tout le discours que tient la partie patronale depuis plusieurs années sur l'inclusion a été ignoré par le conciliateur. Celui-ci considère plutôt qu'une composition des classes qui respecte le modèle d'intégration des élèves HDAA et qui cherche à façonner la tâche du personnel enseignant pour qu'elle se rapproche de ce qu'elle serait sans l'intégration de ces élèves devrait remédier aux « défis particuliers ».

« Les enseignantes et les enseignants n'ont pas envie de jouer au chat et à la souris avec le gouvernement. Si la présidente du Conseil du trésor est sérieuse dans son intention de régler rapidement, elle doit donner des mandats à son équipe, et ça commence par celui de se rendre disponible », a conclu Josée Scalabrini.

Profil

La [Fédération des syndicats de l'enseignement \(FSE-CSQ\)](#) regroupe 34 syndicats représentant plus de 87 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source

Étienne Richer, attaché de presse de la FSE-CSQ